
**Mémoire déposé au
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement**

par

Innovation et développement Manicouagan (CLD)

et

la Chambre de commerce de Manicouagan



**Dans le cadre de
l'audience publique sur le projet
Poste aux Outardes et lignes à 735 kV**

Septembre 2011

Table des matières

PRÉAMBULE	3
1- PRÉSENTATION DES PARTENAIRES.....	4
2- CONTEXTE RÉGIONAL	4
3- LE PROJET « POSTE AUX OUTARDES » ET LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX	6
4- LE PROJET ET LES RETOMBÉES ÉCONOMIQUES.....	6
5- UN PROJET MAJEUR ET NÉCESSAIRE DANS LA FOULÉE DU PLAN NORD.....	7
6- POSITION DES PARTENAIRES ET PRINCIPALES RECOMMANDATIONS	8
RECOMMANDATION #1.....	8
RECOMMANDATION #2.....	9
RECOMMANDATION #3.....	9
RECOMMANDATION #4.....	9
RECOMMANDATION #5.....	10
CONCLUSION.....	11

Préambule

Hydro-Québec TransÉnergie projette de construire un nouveau poste de sectionnement de sept cent trente-cinq (735 kV) à son réseau sur le territoire de la MRC de Manicouagan, près de l'actuel poste Micoua.

Le promoteur justifie la mise en place de cet important projet de 188 millions de dollars en raison de quatre principaux facteurs :

1. Les postes Manic et Micoua jouent un rôle stratégique dans l'intégration de la production de plusieurs centrales. Ces postes sont vieillissants et nécessitent le remplacement d'équipements.
2. La production de centrales à venir augmentera le transit sur les liens principaux du réseau.
3. Le projet est nécessaire afin de maintenir et d'améliorer la fiabilité du réseau.
4. Le projet vise à répondre à la croissance de la demande et à l'intégration des nouvelles centrales pour combler cette demande.

À l'intérieur du présent mémoire, nous vous présenterons quelles sont les raisons permettant à la Chambre de commerce de Manicouagan et à Innovation et développement Manicouagan (CLD) d'appuyer dans son intégralité le projet « Poste aux Outardes et lignes 735 kV. » par le promoteur Hydro-Québec TransÉnergie

Tout au long du mémoire, il sera question des impacts économiques, sociaux et environnementaux qu'engendrera le projet sur le territoire de la MRC Manicouagan.

Le Québec, dans sa volonté de création de richesse, a besoin d'un réseau électrique moderne, fiable et capable de répondre aux demandes des producteurs d'énergie.

Selon nous, le présent projet a sa raison d'être et respecte la mission d'Hydro-Québec qui est de produire de l'énergie et la distribuer pour ses différentes clientèles.

1- Présentation des partenaires

Le présent mémoire a été rédigé par deux intervenants, ayant pour objectif le développement économique de la région. Ainsi, Innovation et développement Manicouagan (CLD) et la Chambre de commerce de Manicouagan ont décidé d'unir leur voix et de regrouper leur effort dans le but de soutenir le projet de construction d'un nouveau « Poste aux Outardes et de lignes à 735 kV » par Hydro-Québec TransÉnergie.

Innovation et développement Manicouagan (CLD) travaille pour les promoteurs, les investisseurs et les quelque 1 177 entreprises sur le territoire de la MRC de Manicouagan. Innovation et développement Manicouagan (CLD) a pour mission de stimuler l'entrepreneuriat, le savoir, l'innovation et la création d'emplois en accompagnant, animant et mobilisant l'ensemble des acteurs locaux en vue de dynamiser la Manicouagan et favoriser son développement socioéconomique et touristique.

La Chambre de commerce de Manicouagan présente la vision de plus de 400 membres, visant à favoriser le progrès de l'entreprise privée en encourageant l'entrepreneuriat et en jouant un rôle de catalyseur dans le développement économique et social de la MRC Manicouagan et de la Côte-Nord. Elle se veut donc un acteur dynamique dans le milieu en se faisant le porte-parole des gens d'affaires de la région.

Par la voix des élus et des membres d'organismes que nous représentons, nous avons choisi de déposer un mémoire commun, visant à démontrer à quel point le consensus est général. Les milieux politiques et économiques ont joint leurs convictions afin de soutenir le développement de notre région et par le fait même, le bien-être des populations.

2- Contexte régional

La Côte-Nord, d'une superficie de 328 693 km², est la deuxième plus vaste région du Québec. C'est une région présentant une faible densité de population (0,3 habitants au km²), laquelle s'étend sur 1 200 km de côtes entre Tadoussac et la limite ouest du Labrador : l'occupation de la Côte-Nord est essentiellement linéaire le long du littoral où 80 % de la population se concentre sur 0,6 % du territoire.

La MRC de Manicouagan occupe une position stratégique sur la Côte-Nord puisque d'une part, elle concentre 67 % de tous les emplois manufacturiers de la région, et de plus, elle constitue un milieu de passage obligé entre les territoires au nord et à l'est de la Côte-Nord et le reste du Québec. Le territoire de la MRC de Manicouagan longe le fleuve Saint-Laurent sur plus de 130 km, couvrant une superficie de 39 462 km². Baie-Comeau est la principale ville de la MRC, comptant 70 % de sa population. De part et d'autre, sept municipalités et la communauté autochtone de Pessamit se partagent le reste du territoire. Ses limites s'étendent d'ouest en est de la rivière Bersimis jusqu'à Baie-Trinité. Au sud, elle est bornée par le fleuve Saint-Laurent, et sa limite nord englobe la presque totalité du réservoir Manicouagan.

La MRC de Manicouagan compte 34,4 % de la population de la Côte-Nord. Selon les plus récentes données démographiques émises par l'institut de la statistique du Québec, la population de la MRC de Manicouagan poursuit la décroissance amorcée il y a 14 ans et affiche une variation négative de 11 % depuis cette période, passant de 36 271 personnes en 1996 à une population estimée de 32 231 personnes en 2010.

Cette baisse de la population dans la MRC de Manicouagan peut s'expliquer, en partie, par le départ vers les grands centres de personnes ayant perdu leur emploi et par l'érosion naturelle de la population. Loin d'être banale, cette décroissance de la population est un indicateur très clair de dévitalisation du milieu et il est important de tout mettre en place pour changer la tendance. Selon les plus récentes perspectives démographiques de l'Institut de la statistique du Québec, la population de la MRC de Manicouagan devrait continuer à décroître au cours des années à venir.

La région de Baie-Comeau possède une base économique axée principalement sur trois grandes entreprises manufacturières, sur les activités d'Hydro-Québec et sur sa fonction de centre commercial et administratif régional. La présence de firmes telles que Abitibi Bowater (Division Pâtes et papier, Forêt et Scieries), Alcoa ltée, Cargill ltée constituent une force économique, représentant conjointement près du quart de tous les emplois de la MRC de Manicouagan. Jusqu'à maintenant le développement industriel de la région s'est organisé autour des grandes industries exploitant les ressources premières et tout un réseau d'entreprises de services se sont greffées à cette structure industrielle.

Ces entreprises et bien d'autres exportent une forte proportion de leur production dont la valeur dépasse le milliard de dollars par an. L'apport économique de la Côte-Nord pour l'ensemble du Québec est important puisque, avec à peine 1,5 % de la population québécoise, elle produit 30 % de tout l'aluminium du Québec, 27 % des expéditions minérales, 27 % de l'énergie électrique (Complexe Manic-Outardes et Bersimis), 22 % des valeurs de pêche et 15 % des produits forestiers de la province.

Paradoxalement, hormis le réseau dédié au transport de l'énergie hydroélectrique produite sur la Côte-Nord, l'ensemble de l'industrie est tributaire d'un unique lien routier qui la relie à l'ensemble du Québec, la route 138. Ainsi, c'est 676 kilomètres qui séparent Montréal de Baie-Comeau. Heureusement, des fournisseurs de biens et services sont présents à proximité des installations des grandes entreprises de Baie-Comeau, évitant les problèmes de transport (juste à temps) ou encore les trop longs délais pour un appel prioritaire nécessitant la présence d'un spécialiste sur place.

3- Le projet « Poste aux Outardes » et les impacts environnementaux

En tant que partenaires ayant à cœur le développement économique du Québec et de la MRC Manicouagan, nous n'avons nullement la prétention d'être spécialistes en environnement. Nous tenons tout de même à souligner le fait que le résumé de l'étude d'impact sur l'environnement préparé par Hydro Québec TransÉnergie cerne bien les enjeux économiques et environnementaux du projet et permet de mieux connaître les mesures d'atténuation et de valorisation proposées par Hydro-Québec.

Nous sommes conscients qu'il faut trouver le juste équilibre entre la réalisation du projet qui sera porteur de retombées économiques régionales et la préservation de l'environnement. À ce point, les impacts sont mineurs et Hydro Québec explique bien sa démarche de mesures de mitigations.

4- Le projet et les retombées économiques

Un projet aussi important que celui-ci est nécessaire dans une conjoncture économique difficile. Les nombreux développements miniers au nord et à l'est de Baie-Comeau sont considérables et engendrent une forte création de richesse. Ce qui n'est pas encore le cas dans la Manicouagan.

Dans son mémoire, Hydro Québec TransÉnergie évalue à 17,2 millions les sous-contrats potentiels pour un projet de près de 188 millions. Nous considérons qu'un plus grand fractionnement des contrats permettrait de rehausser les retombées économiques locales.

Nous souhaitons que la clause de sous-traitance régionale, comme celle utilisée par Hydro-Québec Équipement et services partagées, soit prévue auprès des entrepreneurs généraux et spécialisés.

En clair, il s'agit d'inciter les entrepreneurs généraux et spécialisés à prendre des ententes avec des entreprises locales et régionales pour l'octroi de contrats de fournitures, de biens, de services et de main-d'œuvre.

Nous sommes conscients que cette mesure peut paraître contraignante à la société d'état mais, comme citoyen corporatif, Hydro-Québec et ses filiales ont un devoir de viser une plus grande acceptabilité sociale pour ses projets.

5- Un projet majeur et nécessaire dans la foulée du Plan Nord

La MRC Manicouagan a connu au cours des 50 dernières années, une relative prospérité due principalement à l'importation massive de capitaux, d'expertise et de main-d'œuvre pour la réalisation de grands projets d'exploitation des ressources naturelles. Les acteurs principaux de cette croissance ont été Hydro-Québec pour la construction des grands barrages sur les rivières Manicouagan et Outardes, Quebec North Shore (maintenant propriété d'Abibow) pour une usine de papier et une scierie et, la Société Canadienne de Métaux Reynolds Ltée (maintenant Aluminerie Alcoa de Baie-Comeau), pour l'aménagement d'une importante usine d'aluminium.

Autour de ces grandes entreprises s'est développée une industrie régionale axée principalement sur les services et la sous-traitance, si bien que le développement de la région est demeuré à la remorque de ces chefs de file de l'industrie primaire.

Mais voilà que la situation économique est totalement modifiée depuis le début des années 2000 en raison principalement de la mondialisation des marchés. Pour faire face à cette nouvelle situation, les grandes entreprises ont dû rationaliser leurs opérations, moderniser leurs équipements et centraliser les opérations dans les grands centres, ce qui a entraîné des mises à pied massives.

Tous les intervenants politiques et économiques de la MRC de Manicouagan sont unanimes : la région Manicouagan doit rapidement réussir sa relance économique et redynamiser son tissu industriel dans la foulée du Plan Nord.

Or, malgré des atouts stratégiques importants (ressources hydroélectriques, installations portuaires et ferroportuaires), notre région a de plus en plus de mal à concurrencer les autres régions pour attirer de nouvelles grandes entreprises de première transformation, en raison tout particulièrement de son éloignement et du caractère de moins en moins distinctif de ses attraits.

Le projet présenté par Hydro-Québec TransÉnergie pour la construction d'un nouveau poste aux Outardes permettra de générer de l'activité économique à proximité de la ville de Baie-Comeau durant la période 2012-2014 ce qui est, somme toute, très positif pour les entrepreneurs de la région.

6- Position des partenaires et principales recommandations

Comme nous l'avons démontré d'une manière générale, la Côte-Nord, avec son potentiel hydroélectrique, ses ressources minières et forestières, est l'une des régions ressources les plus importantes du Québec. Sa structure industrielle est fragilisée dans une économie qui est fondamentalement basée sur l'exploitation des ressources naturelles dont l'électricité, et sur la première transformation du bois et des minerais.

Ainsi, la région de Manicouagan bénéficie peu des retombées économiques générées par ses ressources, celles-ci étant rapidement exportées vers le centre du Québec ou même à l'étranger pour subir une deuxième transformation. Par contre, elle supporte seule la totalité des impacts environnementaux.

La valeur des expéditions manufacturières de la Côte-Nord, ramenée à la population, est l'une des plus faibles de toutes celles des grandes régions productrices d'électricité. D'autres régions ont exploité leurs richesses afin de développer un secteur manufacturier important, moins sensible aux fluctuations des marchés des ressources naturelles.

La Côte-Nord, où le secteur manufacturier reste limité, a une économie fluctuante : connaissant des périodes de forte croissance quand la demande des matières premières qu'elle produit est à la hausse, connaissant des dépressions quand cette demande s'écroule.

Aussi, tout en soutenant le projet « Poste aux Outardes » dans sa globalité et afin de compenser de manière plus équitable les impacts environnementaux résiduels, la Manicouagan doit s'attendre à obtenir un meilleur partage des bénéfices économiques que procurera ce projet.

Recommandation #1.

En tant que partenaires dans le développement économique du territoire, nous croyons essentiel qu'Hydro-Québec assume une responsabilité accrue en matière de développement régional.

Un plan d'approvisionnement qui a pour objectif d'assurer des retombées économiques comparables en valeur ainsi qu'en durée à celles des investissements d'Hydro-Québec Équipement et services partagée serait souhaitable. Pour Hydro-Québec TransÉnergie, il s'agira de teinter et d'adapter ses pratiques d'affaires sur celles qui prévalent à Hydro-Québec Équipement et services partagée :

- Intégration et suivi du plan d'approvisionnement du projet à l'intérieur du comité régional des retombées économiques.
- Utilisation de la clause de sous-traitance régionale pour les lots d'appel d'offre supérieur à cinq (5) millions de dollars.

- Appel d'offre régional restreint pour les lots de moins d'un million de dollars.
- Utilisation de la clause dérogatoire pour des lots de un à quinze millions de dollars si présence d'un nombre suffisants de fournisseurs en région.

Recommandation #2

Malgré cette nouvelle disposition, si nous voulons accentuer les retombées économiques régionales, il faut également tenir compte de la capacité de réalisation des entrepreneurs dans notre région.

Souvent, le regroupement de certains lots d'approvisionnement élimine de facto nos entrepreneurs locaux qui ont une capacité de réalisation plus limitée et qui eux ne peuvent soumissionner sur des contrats substantiels. C'est pour cette raison que nous demandons aux décideurs d'Hydro-Québec d'ajouter le principe du morcellement des lots d'approvisionnement à leur pratique d'affaires afin de permettre aux entrepreneurs locaux d'avoir la possibilité de soumissionner sur un plus grand nombre d'appels d'offres au projet.

Recommandation #3

En ce qui concerne les mesures de compensation des impacts, la contribution de 1 % des coûts des travaux pour les communautés locales est une excellente initiative. Plusieurs projets du milieu pourront donc être soutenus dans le cadre du programme de mise en valeur intégrée.

Nous demandons à Hydro Québec TransÉnergie de s'inspirer d'Hydro Québec Équipement et services partagés et de négocier une entente avec ces communautés à titre de compensation financière pour les pertes de jouissance par la population sur le territoire visé. Ce modèle bien connu et appliqué dans les projets de construction de centrales a permis la réalisation de projets structurants dans la Manicouagan depuis le projet Toulnostouc.

En tant que partenaires socioéconomiques de la Manicouagan, nous recommandons au promoteur de permettre aux communautés de Manicouagan et Pessamit de pouvoir gérer ces fonds et d'investir dans les priorités de leur milieu. Les ententes négociées avec les communautés dans le cadre de construction de centrales devraient servir de référence.

Recommandation #4

La mise en place d'un nouveau poste de raccordement ouvre la voie à l'intégration de puissance additionnelle sur le réseau existant. Le plan stratégique d'Hydro-Québec fait référence aux changements de groupe turbine alternateurs dans les centrales existantes mais également de l'harnachement de nouvelles rivières comme la Magpie et la rivière Petit-Mécatina.

La Manicouagan déplore qu'Hydro-Québec ne fasse aucunement mention des opportunités de raccordement d'énergie éolienne sur le réseau de transport en raison de la mise en place du « Poste aux Outardes ».

Lors du dernier appel d'offre de 2 000 mégawatts, la Manicouagan avait évalué le potentiel éolien sur son territoire et celui-ci s'avère très important. Cependant, les études commandées par le ministère des Ressources naturelles faisaient état d'une capacité de transport d'énergie limitée sur le réseau et d'une capacité de raccordement inexistante sauf pour le poste Hauterive près des installations de la scierie des Outardes.

Les retombées économiques engendrées par la construction du « Poste aux Outardes » pourraient être grandement bonifiées si les communautés pouvaient être assurées d'une réserve de capacité de raccordement aux réseaux pour un minimum de 50 mW d'énergie éolienne. La mise en place d'un tel projet éolien communautaire s'inscrit bien à l'intérieur du Plan Nord et permettrait à la MRC de Manicouagan et à la communauté de Pessamit de bénéficier de redevances fort intéressantes pour les prochaines années.

Recommandation #5

Un des plus importants enjeux pour la Côte-Nord pour les prochaines années demeure l'accès à la main d'œuvre qualifiée. Le défi est immense et nous croyons fermement qu'Hydro-Québec doit se sentir interpellé et contribuer financièrement avec les autres grandes entreprises du territoire afin de promouvoir la région et donner le goût aux gens de venir s'y établir.

Également, nous croyons qu'Hydro-Québec devrait continuer à agir, de façon aussi importante, à titre de partenaire touristique régional dans le but de faire connaître la région ressource à l'extérieur de son territoire, permettant la mise en place d'une structure intégrée pour son développement et ce, de façon directe.

Conclusion

Nous croyons en l'expertise d'Hydro-Québec qui ont fait la démonstration de la nécessité d'un tel projet afin de répondre à la demande d'énergie provenant des grandes industries et des particuliers.

Nous vous prions, Mesdames, Messieurs les commissaires, de rendre une décision favorable le plus tôt possible, ce qui permettra la mise en œuvre du projet « Poste aux Outardes » et par le fait même, de dynamiser l'économie de la belle région de Manicouagan.